

Département de l'Ardèche

Commune de CHAMPIS

Plan Local d'Urbanisme

5 – Annexes (Pièces écrites)

5.1. Servitudes d'Utilité Publique

5.2. Eléments relatifs au réseau d'eau potable

5.3. Eléments relatifs au réseau d'assainissement

**5.4. Eléments relatifs au dispositif d'élimination
de déchets**

PRESCRIPTION DU PROJET DE REVISION	ARRET DU PROJET DE REVISION	APPROBATION
26 JUIN 2009	29 JUIN 2012	29 MARS 2013



10 rue Condorcet – 26100 ROMANS-SUR-ISERE

W:\PRODUCTION\PLU\09148-CHAMPIS-PLU\DOSSIER\Approbat\09148_pg_appro.doc

5.09.148

ANNEXE 4a.1
LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
en application de l'article R.123.14 du Code de l'Urbanisme

Type	Gestionnaire	Description de la SUP	Type de l'acte et n°	Date de l'acte
PT1	France Télécom - Direction Régionale Drôme Ardèche	Servitude relative aux perturbations électromagnétiques Centre d'émission de St Romain de Lerps	Décret	04/01/1994
PT3	France Télécom - Direction Régionale Drôme Ardèche			.

ANNEXE 4a.2

ELEMENTS RELATIFS AU RESEAU D'EAU POTABLE

La gestion du réseau d'eau potable relève de la compétence du syndicat intercommunal mixte des Eaux de Saint Péray. Elle est assurée par VEOLIA.

Les sources et captage sont situés à St Péray et Cornas.

La commune compte 280 abonnés en 2005, une trentaine d'habitations non raccordées.

ANNEXE 5a.4 ELEMENTS RELATIFS AU SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la gestion des déchets est assurée par la CCRC (ramassage et traitement).

La collecte des 23 bacs de regroupement est assurée par la société SITA, deux fois par semaine. Un seul circuit dessert la commune : Alboussière, Boffres, Champis, St Sylvestre, St Romain de Lerps.

Les habitants de Champis ont accès à la déchetterie située sur la commune d'Alboussière pour les encombrants, les bennes cartons, végétaux et verres. Cette déchetterie est ouverte le lundi matin, mardi après midi et le samedi matin.

L'élimination des déchets s'effectue en décharge sur le site d'enfouissement de Chatuzange le Goubet (sytrad).